

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 7 MAI 2020

L'an deux mil vingt, le sept mai à vingt heures, le Conseil Municipal de Mernel, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Maison des associations, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves INIZAN, Maire de la commune.

**Assistaient à la séance** : M INIZAN Jean-Yves, Mme PERRUDIN Christiane, MM LOUEDEC Philippe, COUDRAIS André, CORVOISIER Alain, PAVOINE Jérôme, Mme HERVOIR Corinne, MM PIEL Pierrick, GLO Sébastien, Mmes Florence RIGAUD et Mme BRAUD Anne.

**Excusée** : Mme LITWINSKI Maëlle

**Absentes** : Mme MOREL Sabine.

**Secrétaire de Séance** : Mme PERRUDIN Christiane.

### **Objet** – **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2020.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du 2 mars 2020.

### **Objet** – **POINT SUR LA CRISE SANITAIRE ET LES MESURES PRISES PAR LA COMMUNE.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des mesures qu'il a été amené à prendre afin de faire face à la crise sanitaire liée à la pandémie du covid-19. Il précise quel est le fonctionnement des services municipaux depuis le 17 mars et expose l'organisation qui sera mise en place afin de permettre la réouverture de l'école à compter du lundi 11 mai.

### ***Délibération 2020/021***

### **Objet** – **TRANSPORT SCOLAIRE – PRÉPARATION DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2020-2021.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune rencontre de plus en plus de difficultés à organiser le service de ramassage scolaire communal depuis qu'elle n'emploie plus de chauffeur titulaire du permis de conduire D (transport en commun). De plus il précise que ce service est très coûteux comparativement au nombre d'enfants transportés et qu'il mobilise deux agents durant plusieurs heures chaque jour.

En conséquence, comme cela était prévu, Monsieur le Maire indique qu'il a consulté différents transporteurs pour connaître le coût de l'externalisation de cette prestation. La meilleure offre obtenue est celle de l'entreprise Tizon qu'il propose de retenir pour un montant journalier de 80 euros HT soit un montant annuel estimé à 11 200 euros HT par an pour une base de 140 jours d'école.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire de confier le service de ramassage scolaire à un prestataire privé à compter de la rentrée scolaire 2020-2021.

**RETIENT** la proposition de l'entreprise Tizon basée à Val d'Anast pour un montant journalier de 80 euros HT.

**DONNE** à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer le devis et tous les actes et documents se rapportant à cette décision.

### ***Délibération 2020/022***

#### **Objet – SERVICES PÉRISCOLAIRES – TARIFS 2020-2021.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs des services périscolaires municipaux (transport scolaire, garderie municipale, cantine). Il propose de les examiner afin de modifier certains tarifs pour l'année scolaire 2020-2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**DÉCIDE** à la majorité absolue (8 voix pour 3%, 3 voix pour 2%) d'augmenter les tarifs de la cantine de 3% à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020.

**DÉCIDE** à l'unanimité de fixer les autres tarifs aux montants figurants dans le tableau suivant :

	Objet	Tarif 2019-2020	Tarif 2020-2021
Cantine	Repas enfant	3,15 euros	3,24 euros
	Repas adulte	4,45 euros	4,58 euros
	Majoration	0,40 euro	0,41 euro
Transport scolaire	Abonnement annuel	116 euros	116 euros
Garderie	Matin (à partir de 7H30)	1,50 euros	1,55 euros
	Soir de 16h30 à 17h00	1 euro	1,05 euro
	Soir de 16h30 à 18h30	1,90 euros	1,95 euros
	Soir de 18h30 à 18h45	1 euro	1,05 euro
	Soir de 18h45 à 19h00	1 euro	1,05 euro

**DONNE** à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

### ***Délibération 2020/23***

#### **Objet – ARGENT DE POCHE – CONVENTION AVEC VALLONS DE HAUTE BRETAGNE COMMUNAUTÉ.**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la communauté de communes a souhaité reconduire le dispositif argent de poche tel qu'il a été mis en place en 2019. Il propose donc au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention liée au dispositif.

Après avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention relative au dispositif Argent de poche pour l'année 2020.

**DONNE** à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

## ***Délibération 2020/24***

### **Objet – ARGENT DE POCHE – EMPLOI DE VACATAIRES.**

Monsieur le Maire propose de mettre en place, au niveau communal, un dispositif argent de poche à destination des jeunes de 16 et 17 ans durant les congés scolaires de juillet et d'août. Cette opération offre la possibilité aux jeunes d'effectuer de petits chantiers de proximité et d'utilité sociale (petits travaux de peinture, entretien des espaces verts, classement administratif, entretien des locaux communaux...). En contrepartie de ces chantiers, ils perçoivent une gratification.

Les chantiers financés par la commune sont :

- réservés aux adolescents domiciliés à Mernel,
- proposés par les services municipaux dans la limite de leurs possibilités d'encadrements,
- encadrés par des agents communaux reconnus pour leurs compétences techniques,
- organisés sur 3 demi-journées de 4 heures chacune soit 12 heures de travail,
- limités à la réalisation d'un chantier par an et par jeune,
- proposés en priorité aux adolescents n'ayant encore jamais participé à ce dispositif.

Monsieur le Maire propose de financer 10 chantiers communaux pour 2020 qui seront rémunérés au smic horaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE** de mettre en place un dispositif argent de poche communal pour 10 chantiers durant les congés scolaires d'été 2020.

**APPROUVE** l'ensemble des conditions énoncées ci-dessus par Monsieur le Maire, y-compris celles liées à la rémunération des jeunes.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer un contrat de travail de vacataire pour chacun des cinq jeunes recrutés dans le cadre de ce dispositif.

**DONNE** à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous les documents s'y rapportant.

## ***Délibération 2020/25***

### **Objet – PLAN LOCAL D'URBANISME DE MAURE DE BRETAGNE – MODIFICATION N°6.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal de Mernel le projet de modification n°6 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Maure de Bretagne. La commune de Mernel n'étant pas directement impactée par ces modifications, il propose au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à cette modification.

Après avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité :

**DECIDE** d'émettre un avis favorable à la modification n°6 du Plan Local d'Urbanisme de Maure de Bretagne.